



Bientôt, les pales du dieu Eole

Chaumont ■ Le Conseil communal a pris la décision de principe de soutenir le projet d'éoliennes à Chaumont. Les études achevées, l'implantation pourrait intervenir dès 2005

Par
Florence Hügi

«**T**outes les études menées par des experts indépendants s'accordent à dire que l'implantation d'éoliennes à Chaumont n'aura pas d'incidences fâcheuses ni sur l'environnement naturel, visuel, sonore ni sur le cadre de vie des Chaumonniers», se réjouit Hugo Rinaldi, coordinateur du projet «Eoliennes» au sein des Services industriels. Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, le Conseil communal de Neuchâtel a ajouté sa pierre à l'édifice, en décidant de demander un crédit d'investissement pour l'implantation de ces éoliennes. «Cela fait partie du programme lié à l'appellation «Cité de l'énergie», note Pierre Bonhôte, conseiller communal en charge de l'urbanisme. *Après avoir exploité le soleil et l'eau, profitons du vent!*»

Eoliennes en 2004

Un dossier, comprenant tous les détails de ces études et, surtout, les résultats, va être déposé prochainement sur le bureau du Conseil communal. «Au premier trimestre 2004, un rapport sera adressé au Conseil général, traitant non seulement du projet d'éoliennes à Chaumont, mais plus généralement de la production d'énergie à base renouvelable en Ville», explique le conseiller communal

Antoine Grandjean, directeur des Services industriels, évoquant «deux projets hydrauliques ayant trait à l'exploitation du Seyon et à la récupération d'énergie par l'eau potable». Une politique énergétique qui poursuit un but très précis: «Nous souhaitons augmenter la part d'électricité produite par l'énergie renouvelable», ajoute Antoine Grandjean, qui ne souhaite pas, pour l'heure, en dévoiler davantage.

Budget à fixer

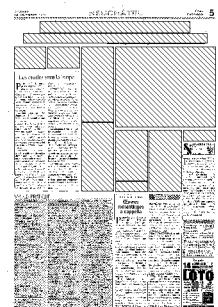
Si le rapport est accepté par le législatif, il restera au Conseil communal à établir un budget, ainsi qu'une demande de crédit. «Plusieurs facteurs entreront en ligne de compte, tels que la qualité des éoliennes retenues, leur nombre ainsi que la valeur de rendement», précise le directeur des Services industriels.

Pour l'heure, deux sites ont passé avec succès l'ensemble des tests: les lieux-dits «Plane-André» et «L'Allée des Tilleuls», sis au nord de Chaumont. «Il est vraisemblable, du moins dans une première étape, que nous nous concentrons sur un seul site. Quant à savoir lequel, aucune décision définitive n'est tombée pour l'instant, même si l'un semble plus approprié que l'autre», confie Antoine Grandjean. Le nombre d'éoliennes implantées n'excédera pas deux ou trois. «Il n'est pas question de tapper Chaumont!»

Les éoliennes, d'une hauteur de 60 à 80 mètres (en

comparaison, la tour de l'OFS culmine à 50 mètres), se verront de loin. «C'est là le seul impact concret constaté», note encore Antoine Grandjean. «A titre de comparaison, les éoliennes implantées en Forêt-Noire font jusqu'à 110 mètres de haut», précise Hugo Rinaldi. «Si tout se passe bien, nous pouvons raisonnablement espérer la réalisation pour 2005 ou 2006» ajoute Antoine Grandjean.

Mais tous les artisans du projet le reconnaissent, ce chemin bien balisé pourrait souffrir de quelques écueils. «Trois rencontres avec les Chaumonniers ont été organisées, qui ont donné lieu à toutes sortes de réactions et, surtout, à beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme», note Hugo Rinaldi, lui-même habitant de Chaumont. «Si, d'une manière générale, le projet a été bien accepté pour sa qualité intrinsèque, il n'est pas impossible que quelques oppositions se fassent entendre. Certaines personnes n'ont peut-être pas encore osé s'exprimer», conclut Antoine Grandjean. /FLH





Les études sous la loupe

Parmi les études entreprises depuis 1999, la plupart sont achevées, ou en cours de conclusion. Chacune a été menée par des experts indépendants et différents, «afin de ne pas être accusés de travailler pour un fabricant en particulier», explique Hugo Rinaldi, coordinateur du projet.

Le vent. La toute première étape a consisté à mesurer le vent, matière première sans laquelle aucune éolienne n'a sa raison d'être. La vitesse et la direction de ce «carburant» naturel ont été mesurées durant une année, au moyen d'un mat de 40 mètres de haut. «Les résultats sont excellents. Le vent se trouve à une hauteur supérieure à celle prévue initialement», se félicite le coordinateur.

Le bruit. L'impact sonore a été étudié de décembre 2001 à janvier 2003. Du résultat de cette étude ressort que l'implantation des éoliennes ne sera pas une source de bruit importante, allant de 40 à 45 décibels dans les cas les plus extrêmes. A titre de comparaison, «le calme de la nature produit un bruit, selon la saison, de 30 décibels. La respiration d'un homme dans son sommeil le plus profond et le plus calme génère des sources sonores de 35 dé-

cibels», notent les auteurs du rapport.

L'ornithologie. «Aucun des deux sites n'est un couloir de migration», dit Hugo Rinaldi. «L'étude a démontré qu'un oiseau pourrait être tué tous les dix ans seulement par les pales des éoliennes». L'étude, menée par l'ornithologue du Fanel Bernard Monnier, conclut à une absence de danger pour «l'avifaune nicheuse et migratrice du site». Mieux, le vol des oiseaux migrateurs s'avère «complémentaire à celui des pales des éoliennes».

La géologie. Il était capital de connaître la nature des sous-sols dans lesquels ces éoliennes pourraient être implantées. Chacun des deux sites a été analysé. Le site de «Plane André» ne semble pas poser de problème géologique alors que «L'Allée des Tilleuls» nécessitera, dès l'emplacement exact de l'éolienne connue, une évaluation locale des roches.

Le tourisme. «Nous souhaitons inciter les visiteurs à visiter les éoliennes en funiculaire, et non en voiture. Pour ce faire, un catalogue de mesures a été établi», explique Hugo Rinaldi. Les curieux pourront conjuguer leur balade avec la découverte de toute la région de Chamonix. /flh